

A31 bis, contre-expertise... Et maintenant ?

Communiqué de presse du 22 septembre 2015

Le contenu du rapport de l'expertise complémentaire, quoique rédigé habilement en évitant de désavouer explicitement leurs collègues des services de l'Etat, est très critique envers leur projet initial. On retiendra notamment la remise en cause de l'équilibre financier du barreau Toul – Dieulouard surdimensionné par rapport au trafic attendu, ou la préconisation de mise aux normes et sécurisation des autoroutes dans l'agglomération nancéienne. En revanche, le doute plane sur les solutions préconisées, notamment quelle forme prendrait exactement un barreau « réduit » (route neuve parallèle à la D611, aménagement sur place de la D611, aménagement mixte...), ce qui appelle à la plus grande prudence. Nous demandons à l'Etat de prendre acte de ces avis et serons très attentifs aux propositions à venir.

En outre, il est probable que si la partie nord du projet, et notamment le Contournement Ouest de Thionville (C.O.T.), avait été évaluée de la même manière par les experts, les conclusions auraient tout autant été proches de nos critiques. Un certain nombre de remarques des experts sont d'ailleurs facilement transposables au dossier florangeois :

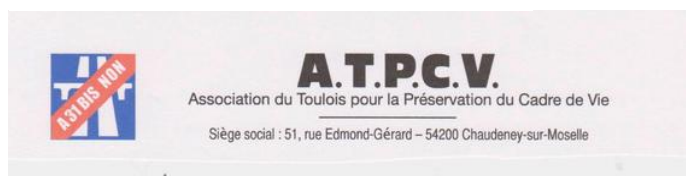
- L'évolution du trafic est plus faible que prévu ; les hypothèses basses du maître d'ouvrage sont considérées comme les plus probables.
- Le coût des tronçons nouveaux est exorbitant (le C.O.T. est plus court que le barreau Toul – Dieulouard mais son coût kilométrique est beaucoup plus prohibitif, car situé en milieu très contraint).
- La construction (et même l'élargissement) d'autoroutes en milieu urbain ne se pratique plus nulle part.
- Il est explicitement indiqué qu'une autoroute payante au sein d'un réseau d'autoroutes gratuites pose des problèmes d'attractivité (le C.O.T serait vraisemblablement payant tandis que Beaugard resterait gratuit).

Autant d'éléments qui remettent en cause la pertinence du Contournement Ouest de Thionville à son tour, en surcroît du problème majeur de cadre de vie, et qu'un tel barreau risque de dégrader davantage les conditions de circulation par la création de deux échangeurs autoroutiers supplémentaires (c'est à leurs abords que se forment les embouteillages).

Par conséquent, nous, associations mobilisées contre les tronçons neufs de l'A31 bis, demandons que l'Etat revoie sa copie en tenant compte des critiques et remarques formulées, et ce tant sur la partie sud que la partie nord du projet. Dans cette optique, si la mise aux normes et la modernisation de l'autoroute existante est souhaitable, en revanche les projets de barreau Toul – Dieulouard et de Contournement Ouest de Thionville ne pourront être maintenus.



Entente pour la Défense de l'Environnement Nancéen



Collectif Paix Florange